



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/IPF/1997/1  
14 janvier 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Groupe intergouvernemental spécial  
sur les forêts  
Quatrième session  
11-21 février 1997  
Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Application aux niveaux national et international des décisions relatives aux forêts issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris l'examen des articulations sectorielles et intersectorielles.
3. Coopération internationale dans le domaine de l'assistance financière et du transfert des techniques.
4. Recherche scientifique, évaluation des ressources forestières et définition de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts.
5. Commerce et environnement relativement aux produits et services forestiers.
6. Organisations internationales et institutions et instruments multilatéraux, y compris les mécanismes juridiques appropriés.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe sur les travaux de sa quatrième session.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts arrête au début de chaque session l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

À sa première session, le Groupe a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions à venir l'ensemble des questions figurant dans son programme de travail, afin qu'il puisse les examiner de façon rationnelle et équilibrée. Parallèlement, le Groupe a estimé que certains thèmes devaient faire l'objet d'un examen approfondi lors de sessions futures.

À sa deuxième session, le Groupe a décidé de tenir à New York sa quatrième session d'une durée de deux semaines, en 1997, et de créer deux groupes de travail de session qui se réuniraient simultanément.

À sa troisième session, le Groupe a rappelé la décision susmentionnée, et à sa quatrième session, a convenu des mesures suivantes :

a) Poursuite et conclusion des négociations concernant le texte du rapport que le Groupe présentera à la Commission du développement durable, en s'appuyant sur les conclusions et les propositions d'action formulées durant sa troisième session;

b) Intégration, dans le texte du rapport, de propositions et d'apports supplémentaires, notamment des résultats des activités intersessions menées depuis sa troisième session, ainsi que des propositions d'action portant sur les éléments de programme V.1 et V.2;

c) Rationalisation de la structure de son rapport final. Le Groupe a prié ses deux coprésidents, en consultation avec le Bureau, de formuler des propositions appropriées à cet égard.

2. Application aux niveaux national et international des décisions relatives aux forêts issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris l'examen des articulations sectorielles et intersectorielles (éléments de programme I.1 à I.5)

Documentation

Rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa troisième session (E/CN.17/IPF/1997/2)

Note du Secrétariat transmettant une note des coprésidents du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les éléments d'un projet de rapport (E/CN.17/IPF/1997/3)

3. Coopération internationale dans le domaine de l'assistance financière et du transfert des techniques (élément de programme II)

Documentation

Rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa troisième session (E/CN.17/IPF/1997/2)

Note du Secrétariat transmettant une note des coprésidents du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les éléments d'un projet de rapport (E/CN.17/IPF/1997/3)

4. Recherche scientifique, évaluation des ressources forestières et définition de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts (éléments de programme III.1 a) et b) et III.2)

Documentation

Rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa troisième session (E/CN.17/IPF/1997/2)

Note du Secrétariat transmettant une note des coprésidents du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les éléments d'un projet de rapport (E/CN.17/IPF/1997/3)

5. Commerce et environnement relativement aux produits et services forestiers

Documentation

Rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa troisième session (E/CN.17/IPF/1997/2)

Note du Secrétariat transmettant une note des coprésidents du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les éléments d'un projet de rapport (E/CN.17/IPF/1997/3)

6. Organisations internationales et institutions et instruments multilatéraux, y compris les mécanismes juridiques appropriés

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme V.1 (E/CN.17/IPF/1997/4)

Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme V.2 (E/CN.17/IPF/1997/5)

7. Questions diverses

8. Adoption du rapport du Groupe sur les travaux de sa quatrième session

Par sa décision 1995/226, le Conseil économique et social a décidé, sur la recommandation de la Commission du développement durable, d'approuver la création d'un groupe intergouvernemental spécial, à composition non limitée, sur les forêts. Ce groupe est chargé de réaliser un consensus et de formuler des propositions d'action coordonnées concernant la gestion, la préservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts. Il devait présenter un rapport d'activité à la quatrième session de la Commission en 1996, et présentera ses conclusions finales et ses recommandations à la cinquième session de la Commission, en 1997.

-----